



Conseil d'administration du 26 septembre 2019

Délibération n° 2019/55

Objet : Approbation de la convention de veille foncière avec la commune de Chavagnes-en-Paillers et la communauté de communes du pays de Saint Fulgent - Les Essarts

Vu le décret n° 2014-1729 du 29 décembre 2014 modifiant le décret n°2010-503 du 18 mai 2010 portant création de l'Etablissement public foncier de la Vendée et particulièrement ses articles 2 et 9-6°,


Vu le Programme Pluriannuel d'Intervention 2015-2019 approuvé par délibération n° 2015/06 du 19/02/2015 du Conseil d'Administration de l'EPF de la Vendée, modifié par délibérations n° 2015/28 en date du 18/06/2015 et n°2018/21 en date du 24/05/2018,

Sur proposition du Directeur Général,

Le Conseil d'administration :

- Approuve la convention de veille foncière entre la commune de Chavagnes-en-Paillers, la communauté de communes du pays de Saint Fulgent – Les Essarts et l'EPF de la Vendée relative aux actions foncières visant à favoriser la réalisation d'un projet d'aménagement urbain,
- Mandate le Directeur Général pour procéder en tant que de besoin à la mise au point technique de cette nouvelle convention.

Le Président du Conseil d'Administration



Valentin JOSSE

Reçu en préfecture le

Préfecture de la Ven.
DRCTAJ

30 SEP. 2019

COURRIER ARRIVÉ